

# LE SNU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



# <u>LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL SE DÉROULE EN 3 ÉTAPES</u>







## LE SÉJOUR DE COHÉSION

Les volontaires participent à un séjour de cohésion d'une durée de 12 jours au sein d'un centre SNU offrant la possibilité de découvrir la <u>vie collective</u>, <u>créer de</u> nouveaux liens, développer son sens de <u>l'engagement</u> et <u>découvrir un territoire</u>.

## Cette première étape poursuit 4 objectifs :

- Accroître la cohésion et la résilience de la Nation en développant une culture de l'engagement.
- Garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge.
- Renforcer l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel.
- Valoriser les territoires, leurs dynamiques et leurs patrimoines culturels et naturels.

## <u>Activités</u>

Les volontaires participent aux tâches quotidiennes et à des activités qui sont systématiquement collectives et participatives (à l'exclusion des bilans individuels) telles que des activités physiques, des visites sur sites, des témoignages d'autres jeunes engagés, des échanges avec des experts...

Les activités du séjour de cohésion sont articulées autour de sept thématiques :

- 1. Activités physiques, sportives et de cohésion,
- 2. Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits et promotion de la santé,
- 3. Citoyenneté et institutions nationales et européennes,
- 4. Culture et patrimoine,
- 5. Découverte de l'engagement,
- 6. Défense, sécurité et résilience nationales,
- 7. Développement durable et transition écologique.

## **Organisation**

Un centre SNU accueille environ 200 volontaires et une trentaine de cadres et de tuteurs. Les volontaires sont répartis en « maisonnées » de filles et de garçons. Pour les jeunes en situation de handicap ou porteurs d'une maladie chronique, des aménagements sont possibles.

Au sein de chaque maisonnée, le tuteur est chargé de la cohésion collective, du suivi des activités et de l'animation des conseils de maisonnées.

# LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Il s'agit d'une étape déterminante du dispositif pour renforcer le suivi et l'accompagnement des jeunes.

Sa préparation commence dès le séjour de "Découverte de cohésion durant le module <u>l'engagement</u>" pendant lequel les d'intérêt général sont présentées et préparées.

Une fois le séjour de cohésion réalisé, le volontaire effectue une MIG.

Chaque mission doit correspondre engagement minimum de 84 heures réparties au cours de l'année (hors temps scolaire) et doit s'inscrire dans une de ces neuf thématiques

## <u>Les MIG peuvent s'effectuer selon quatre</u> modalités différentes :

- Mission perlée : intervention régulière.
- Mission ponctuelle: participation ponctuelle.
- <u>Projet collectif</u>: contribution à un projet autonome accompagnée par une structure.
- <u>Préparation et formation en vue d'un</u> engagement volontaire en phase 3.

Sport, défense et mémoire, sécurité, solidarité, santé, éducation, culture, environnement et développement durable et citoyenneté.

## Vous, les Associations de Loi 1901, pouvez proposer des missions,

tout comme les personnes morales de droit public, les établissements de santé privés d'intérêt collectif, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) publics et associatifs, les Armées, les services de police, de gendarmerie et de sécurité civile et les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées.

## Comment proposer une mission?

Inscrivez-vous sur <u>admin.snu.gouv.fr</u> . Créez votre profil en tant que "Responsable" de structure proposant une mission d'intérêt général puis suivez les instructions pour compléter votre profil et enregistrer votre structure.

Pour déposer une mission, cliquez sur l'onglet "Missions" sur votre tableau de bord puis sur le bouton " + Nouvelle mission".

## <u>Que faire quand un volontaire se positionne sur</u> une mission?

Quand un jeune candidate sur une mission, vous avez accès à ses coordonnées.

C'est à vous de prendre contact avec lui pour préciser le contenu de la mission et évaluer sa motivation. Si vous le retenez, il vous revient de confirmer sa candidature sur la plateforme.

Une convention tripartite doit alors être signée. Si non, il vous revient de refuser la candidature.



**ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIF** 



A l'issue de la MIG, les volontaires peuvent poursuivre leur engagement en réalisant la phase 3 du SNU. Cet engagement s'adresse aux jeunes de 16 ans à 25 ans et dure de 3 mois à 1 an.

<u>La phase 3 rassemble de nombreuses formes d'engagement et concerne l'ensemble</u> des thématiques en faveur de l'intérêt général :

Le sport, la culture, la solidarité, la citoyenneté, l'éducation, la santé, l'action internationale, la défense, la sécurité...

Elle reconnaît et valorise l'ensemble des dispositifs et formes d'engagement proposés aux jeunes comme le Service Civique, l'engagement associatif, ouvert à tous les citoyens, permettant de s'investir bénévolement en faveur de l'intérêt général au sein d'une Association, etc...



Le Service National Universel comporte obligatoirement un séjour de cohésion de 12 jours et une mission d'intérêt général de 84 heures. Chaque jeune peut ensuite, jusqu'à ses 25 ans, poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.

Par votre vitalité et votre ancrage territorial, vous, les Associations Sportives êtes des partenaires privilégiés pour la réalisation des missions d'intérêt général et plus largement pour la réussite de l'ensemble du dispositif.

Le CDOS 26 est à votre disposition par téléphone au 04 75 75 47 50 ou par mail à l'adresse cdos26@mbsport.fr site: https://drome.franceolympique.com/





CDOS26



### CONTACT

Référent SNU du SDJES Drôme (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports de la Drôme)

**Monsieur Thomas LETAPISSIER** 

thomas.letapissier@ac-grenoble.fr





Cdos Drôme